

CHAPITRE 4. — *Entrée en vigueur*

Art. 73. L'article 23 et l'article 60 entrent en vigueur dix ans après la publication du décret au *Moniteur belge*.

Les articles 55 à 61 inclus, à l'exception de l'article 60, entrent en vigueur trois ans après la publication du décret au *Moniteur belge*.

Promulguons le présent décret, ordonnons qu'il soit publié au *Moniteur belge*.

Bruxelles, le 29 mars 2024.

Le ministre-président du Gouvernement flamand,

J. JAMBON

La ministre flamande du Bien-Être, de la Santé publique et de la Famille,

H. CREVITS

—
Note

(1) *Session 2023-2024*

Documents : – Projet de décret :2017 – N° 1

– Rapport :2017 – N° 2

– Texte adopté en séance plénière :2017 – N° 3

Annales - Discussion et adoption : Session du 27 mars 2024.

COMMUNAUTE FRANÇAISE — FRANSE GEMEENSCHAP

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

[C – 2024/004233]

18 AVRIL 2024. — Décret portant assentiment au protocole d'adhésion à l'accord commercial entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Colombie et le Pérou, d'autre part, en vue de tenir compte de l'adhésion de l'Équateur, signé à Bruxelles le 11 novembre 2016 (1)

Le Parlement de la Communauté française a adopté et Nous, Gouvernement, sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le protocole d'adhésion à l'accord commercial entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Colombie et le Pérou, d'autre part, en vue de tenir compte de l'adhésion de l'Équateur, signé à Bruxelles le 11 novembre 2016, sortira son plein et entier effet.

Promulguons le présent décret, ordonnons qu'il soit publié au *Moniteur belge*.

Donné à Bruxelles, le 18 avril 2024.

Le Ministre-Président, en charge des Relations internationales,
des Sports et de l'Enseignement de Promotion sociale,

P.-Y. JEHOLET

Le Vice-Président et Ministre du Budget, de la Fonction publique,
de l'Égalité des Chances et de la Tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement,

F. DAERDEN

La Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Santé,
de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes,

B. LINARD

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires,
de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles,

F. BERTIEAUX

La Ministre de l'Éducation,

C. DESIR

—
Note

(1) *Session 2023-2024*

Documents du Parlement. – Projet de décret, n° 692-1 - Texte adopté en séance plénière, n° 692-2

Compte rendu intégral. – Discussion et adoption. - Séance du 17 avril 2024.

—
VERTALING

MINISTERIE VAN DE FRANSE GEMEENSCHAP

[C – 2024/004233]

18 APRIL 2024. — Decreet houdende instemming met het protocol van toetreding tot de handelsovereenkomst tussen de Europese Unie en haar lidstaten, enerzijds, en Colombia en Peru, anderzijds, om rekening te houden met de toetreding van Ecuador, ondertekend in Brussel op 11 november 2016 (1)

Het Parlement van de Franse Gemeenschap heeft aangenomen en Wij, Regering, bekrachtigen hetgeen volgt :

Enig artikel. Het protocol van toetreding tot de handelsovereenkomst tussen de Europese Unie en haar lidstaten, enerzijds, en Colombia en Peru, anderzijds, om rekening te houden met de toetreding van Ecuador, ondertekend in Brussel op 11 november 2016, zal volkomen gevolg hebben.

Kondigen dit decreet af, bevelen dat het in het *Belgisch Staatsblad* zal worden bekendgemaakt.
Gegeven te Brussel, 18 april 2024.

De Minister-President, belast met Internationale Betrekkingen,
Sport en Onderwijs voor Sociale Promotie,
P.-Y. JEHOLET

De Vicepresident en Minister van Begroting, Ambtenarenzaken,
Gelijke Kansen en het Toezicht op Wallonie-Bruxelles Enseignement,
F. DAERDEN

De Vicepresidente en Minister van Kind, Gezondheid,
Cultuur, Media en Vrouwenrechten,
B. LINARD

Minister van Hoger Onderwijs, Wetenschappelijk Onderzoek, Universitaire Ziekenhuizen,
Hulpverlening aan de Jeugd, Justitiehuisen, Jeugd en Promotie van Brussel,
F. BERTIEAUX

De Minister van Onderwijs,
C. DESIR

—
Nota

(1) *Zitting 2023-2024*
Stukken van het Parlement. – Ontwerp van decreet, nr. 692-1 – Tekst aangenomen tijdens de plenaire vergadering,
nr. 692-2
Integraal verslag. – Bespreking en aanneming. - Vergadering van 17 april 2024.

—————
MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

[C – 2024/004232]

18 AVRIL 2024. — Décret portant assentiment à l'accord commercial entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Colombie et le Pérou, d'autre part, signé à Bruxelles le 26 juin 2012 (1)

Le Parlement de la Communauté française a adopté et Nous, Gouvernement, sanctionnons ce qui suit :

Article 1^{er}. L'accord commercial entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Colombie et le Pérou, d'autre part, signé à Bruxelles le 26 juin 2012, sortira son plein et entier effet.

Art. 2. Les modifications, adoptées par le Comité « Commerce » en application de l'article 13, paragraphe 2, g), de l'accord commercial, sortiront leur plein et entier effet.

Les modifications, apportées unilatéralement à l'accord commercial en vertu des articles 89, 209 et 210 de ce même accord commercial, sortiront leur plein et entier effet.

Promulguons le présent décret, ordonnons qu'il soit publié au *Moniteur belge*.

Donné à Bruxelles, le 18 avril 2024.

Le Ministre-Président, en charge des Relations internationales,
des Sports et de l'Enseignement de Promotion sociale,
P.-Y. JEHOLET

Le Vice-Président et Ministre du Budget, de la Fonction publique,
de l'Égalité des Chances et de la Tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement,
F. DAERDEN

La Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture,
des Médias et des Droits des Femmes,
B. LINARD

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires,
de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles,
F. BERTIEAUX

La Ministre de l'Éducation,
C. DESIR

—
Note

(1) *Session 2023-2024*
Documents du Parlement. – Projet de décret, n° 691-1 - Texte adopté en séance plénière, n° 691-2
Compte rendu intégral. – Discussion et adoption. - Séance du 17 avril 2024.